

Concours Général Agricole des Prairies Fleuries

sur le territoire du Pays Vendômois en 2018



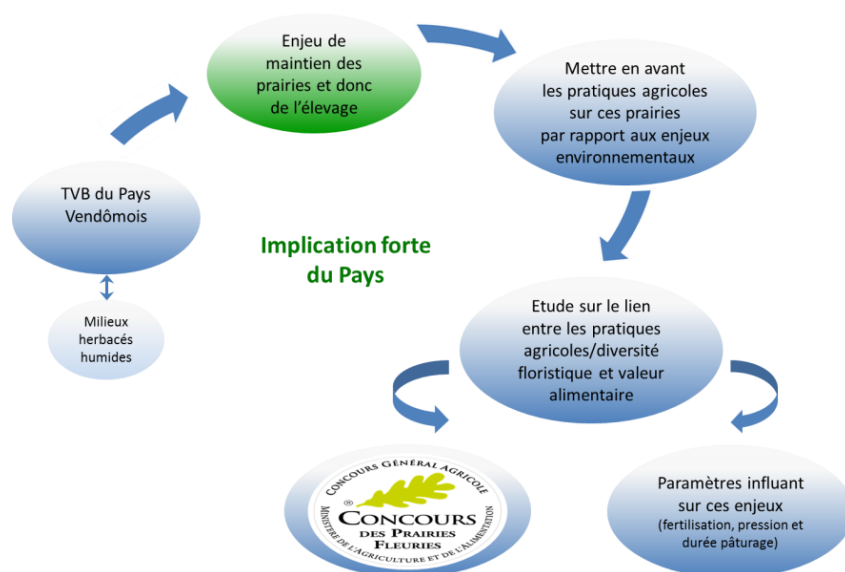
- Contexte
- Comment y participer ?
- Calendrier
- Annexes

Si vous êtes éleveurs et que vous souhaitez participer, inscrivez-vous avant le 15/04/2018

Retournez le courrier reçu de la part de la Chambre d'agriculture

Contexte et pourquoi s'intéresser aux prairies fleuries ?

La mise en place du Concours fait suite à plusieurs actions qui se sont déroulées sur le Pays Vendômois et qui avaient pour dénominateur commun les prairies. Il y a d'abord eu l'élaboration de la Trame Verte et Bleue qui a permis d'identifier des enjeux autour du maintien des prairies, soit de manière plus large, le maintien d'une activité d'élevage. De cette volonté exprimée par les élus locaux a découlé une étude sur le lien entre les pratiques agricoles/la diversité floristique et les valeurs alimentaires. Quelques paramètres influant sur ces enjeux ont pu être mis en avant (fertilisation azotée, pression et durée du pâturage...).



Afin de valoriser les bonnes pratiques et les prairies observées lors de cette première étude, il a été décidé de proposer l'organisation du Concours Général Agricole des Prairies Fleuries.

Le **Concours Général Agricole des Prairies Fleuries** a pour objectif de récompenser, à travers un prix d'excellence professionnelle, les savoir-faire et la technicité des agriculteurs dont les parcelles présentent le **meilleur équilibre agri-écologique** dans différentes catégories de prairies de fauche et de pâturage.

Il récompense les agriculteurs qui relèvent le **défi technique de la production agricole d'herbe tout en maintenant et en favorisant la biodiversité de leurs prairies**.

Par le biais de son contrat de solidarité territoriale, le Pays Vendômois soutient l'animation du Concours réalisé par la Chambre d'Agriculture et le CDPNE (Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement).

Intérêts pour le Pays Vendômois

Animer des politiques publiques agro-environnementales

- Anime et promeut les enjeux issus de la Trame Verte et Bleue et des Zones Humides
- Fait suite à l'étude de 2015 sur la valeur agronomique et la biodiversité des prairies du Vendômois

Développer une agriculture intégrée à son territoire

- Crée le lien entre l'agriculture, l'environnement et le territoire (paysage, promotion du territoire, identité...), concept fédérateur
- Renforce et initie des partenariats nouveaux (ex : agriculture / apiculture / environnement)
- Incite à mieux valoriser les prairies permanentes (PP) dans les exploitations et les territoires.

Valoriser la transformation locale et des produits de terroir

- Permet de communiquer sur le lien « qualité des prairies / qualité des produits » (AOP, Bio...)

Favoriser la médiation sociale

- Valorise de l'image « prairies fleuries » sur le territoire (acteurs du tourisme, restaurateurs...)
- Faire connaître les enjeux agro-écologiques au grand public
- Former les étudiants sur ces thèmes (lycée agricole de Vendôme,...)

Comment y participer pour les éleveurs du vendômois ?

Le Concours permet de valoriser les agriculteurs mettant en œuvre des pratiques favorables, de créer du lien social (avec les membres du jury mais aussi avec les consommateurs et la société en général), d'apporter des connaissances sur les prairies (espèces floristiques, valeur fourragère...). Le concours permet aussi de communiquer sur le lien « qualité des prairies/qualité des produits ». Les agriculteurs participant au Concours peuvent également conforter leurs choix techniques, leurs pratiques et questionnement sur l'agro-écologie.

Peuvent s'inscrire les agriculteurs détenant au minimum 5 UGB et ayant des parcelles sur le Pays Vendômois. Les parcelles engagées sont des **surfaces agricoles utiles** qui participent **au fonctionnement fourrager** des exploitations. Les jachères sont inéligibles.

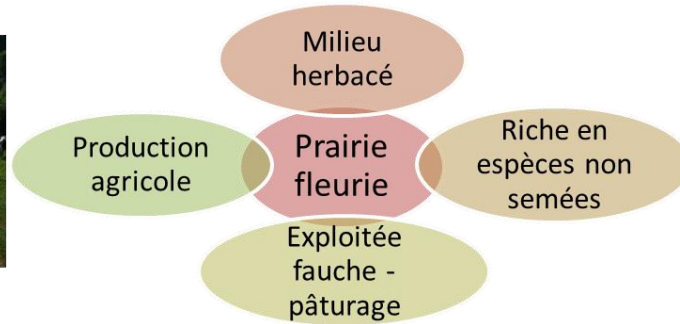
Les agriculteurs peuvent proposer une ou **deux parcelles**, leur participation est **gratuite**.

Quelques repères pour choisir la prairie :

- Prairie permanente (déclarée à la PAC), non semée à mémoire d'éleveurs
- Rôle fourrager de la prairie dans le fonctionnement de l'exploitation
- Multi-espèces

Qu'est-ce qu'une prairie fleurie au sens du concours ?

A la différence des jachères fleuries, qui sont généralement implantées en lisière des champs cultivés, les prairies fleuries sont des **prairies permanentes riches en espèces, non semées** et qui sont fauchées ou pâturées **pour nourrir le bétail**. La biodiversité observée correspond à la richesse de la flore et de la faune locale maintenue et gérée par les agriculteurs. On parle de **trèfle, lotier, luzerne, vesces...** dont la 1^{ère} utilité est de nourrir les animaux.



Calendrier - Déroulement

Pour participer, les agriculteurs doivent retourner un **bulletin d'inscription** avant le 15 avril 2018 à la Chambre d'Agriculture.

Après contact avec les inscrits un jury local est convoqué et passera sur les parcelles le **23 et 24 mai**.

Ce dernier est composé de 3 experts représentant des domaines spécifiques : agronomie-fourrage, botanique-écologie et apiculture-faune sauvage. Les membres du jury sont en général spécialisés dans leur domaine. Sur le Vendômois, le jury serait composé d'un conseiller fourrage, d'un botaniste et d'un spécialiste de la faune sauvage ou d'un **apiculteur**. Pour garantir son bon fonctionnement, le jury local sera présidé par un ancien éleveur.

Les membres du jury local attribuent une note pour chaque prairie présentée, à l'aide d'une grille de notation. Celle-ci tient compte des différentes propriétés agri-écologiques de la parcelle et du fonctionnement de l'exploitation (cf. schéma ci-dessous).

En plus des membres du jury local, des « observateurs » peuvent aussi être présents lors des passages sur les prairies. Cependant, leurs appréciations ne seront pas intégrées dans la note finale.



Le lauréat du concours local sera invité à participer au Concours national lors du Salon International de l'Agriculture à Paris en février 2019.